
Discours de la députation de la société populaire de Montbéliard qui félicite la Convention pour sa surveillance qui a, encore une fois, sauvé la patrie, annonce des dons patriotiques, et réponse du Président, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)
Jean Lambert Tallien

Citer ce document / Cite this document :

Tallien Jean Lambert. Discours de la députation de la société populaire de Montbéliard qui félicite la Convention pour sa surveillance qui a, encore une fois, sauvé la patrie, annonce des dons patriotiques, et réponse du Président, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 33-34;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28854_t1_0033_0000_12

Fichier pdf généré le 30/01/2023

73

Le citoyen Philbert Maget, ancien chirurgien-major de la marine, est introduit. Il expose qu'après plus de douze années de travaux pénibles et des dépenses considérables, il est parvenu à découvrir les moyens de guérir les hernies ou descentes, sans le secours d'aucun bandage; que cette découverte lui valut, sous l'ancien régime, d'abord huit mois de détention, et ensuite une pension de 400 livres, à la charge, par lui, de s'éloigner de cinquante lieues de la capitale. Cette pension lui a été payée exactement jusqu'aux six premiers mois de 1790, quoiqu'il n'eût jamais obtenu son brevet: il prie la Convention de vouloir bien, attendu son grand âge et ses services, la lui conserver.

Le président répond, et invite le pétitionnaire à la séance. La Convention nationale renvoie sa pétition, et les pièces y jointes, aux comités des finances et de liquidation (1).

74

Le citoyen Duplex (2) se présente; le citoyen Brugnière (3), son défenseur officieux, obtient la parole. Il développe les persécutions que Duplex a essuyées de la part de Lapalus, les blessures qu'il a reçues au service de la République: l'état de dénuement où il se trouve invoque en même temps, et la justice, et la bienfaisance de la Convention (4).

Le cⁿ BRUGNIERE. Que l'Assemblée est maestueuse, quand elle se partage entre les soins qu'exige la coalition des tyrans, et ceux qu'elle doit au salut des individus. Cinias disoit du sénat romain, c'est une assemblée de rois. Je dirai de la Convention nationale de France, c'est une assemblée de sages. Votre décret qui met Lapalus en arrestation, a rendu la vie à ces patriotes. Recevez mes sermens de confiance jusqu'à la mort pour le bonheur du peuple, et de sanctionner par l'effusion de tout mon sang, les principes éternels de la raison, de la justice et de la nature (5).

UN MEMBRE sollicite une indemnité de cent pistolets pour ce patriote opprimé (6).

Ils sont admis à la séance, et leur pétition est renvoyée au comité des secours (7).

75

Le citoyen Charles-François Legraux, maréchal-des-logis dans la gendarmerie nationale,

(1) P.V., XXXIV, 363.

(2) Fr-Marie Duplex était né à Charlieu. Il commandait le b^on de Rhône-et-Loire à l'A. du Rhin.

(3) Ou Baugnière ou Brugièrre. Voir sa pétition dans *Arch. parl.*, LXXXIV, 425 et LXXXV, 340.

(4) P.V., XXXIV, 363. *Batave*, n° 412; *Débats*, n° 560, p. 228; *J. Mont.*, n° 141; *Mon.*, XX, 119; *Mess. soir*, n° 593.

(5) *J. Sablier*, n° 1234.

(6) *J. Perlet*, n° 558.

(7) P.V., XXXIV, 363.

à la résidence de Crépy, département de l'Oise, au nom des administrateurs de son district, offre à la patrie 64 livres de salpêtre qu'il a extrait et fabriqué lui-même. A cette offrande, il joint une pièce d'argent, portant l'effigie d'un des derniers tyrans de la France (1).

Le cⁿ LEGRAUX: « Législateurs,

Les administrateurs du district de Crépy, désirant porter le bon exemple et enflamer le zèle des citoyens de l'arrondissement à conjurer tous les élémens pour protéger notre sainte Liberté contre les attentats des despotes, ont agréé mon zèle pour extraire des entrailles de la terre le foible essai de salpêtre que j'ay l'honneur de vous présenter.

Il y en a 64 livres, c'est le prélude d'une plus grande quantité, et j'y travaillerai je vous assure. J'ay 28 ans de service, quelques blessures graves, que je me reproche d'avoir reçu au service d'un tyran, cependant je ne voyois pas comme cela cétoit toujours pour ma patrie, he bien! puisque mes infirmités me privent de la satisfaction d'aller face à face combattre nos ennemis, je disais en faisant ce salpêtre, ha! M^{rs} les esclaves, si je ne vous tue de loin, voilà qui vous fera voir l'autre monde de près; Et puis je travaillois comme un républicain de vingt ans.

Citoyens représentans, je suis aussy chargé de vous remettre cette lettre qui vous est adressée par les communes de Maurienvil et de Bonneuil, avec cette pièce d'argent qui porte l'effigie d'un tyran, pas meilleur que les autres (2).

Le président répond, et invite le pétitionnaire à la séance; la Convention nationale décrète la mention honorable des dons et leur insertion au bulletin (3).

76

Une députation de la société populaire, montagnarde, sans-culotte et républicaine de Montbéliard est introduite.

L'orateur dit:

« Grâces soient rendues au génie protecteur du peuple français et à votre infatigable surveillance; la France est encore une fois sauvée: une conspiration horrible était tramée pour anéantir la liberté; mais votre sagesse et votre énergie ont su déjouer les complots de ces scélérats, qui voudraient détruire le règne de la liberté et de l'égalité, pour y substituer celui de la tyrannie (4).

« Que les vengeances nationales pèsent sur les têtes de ces monstres qui déchirent le sein de leur mère, et que le sol de la Liberté soit purgé de ces êtres infâmes. Eh! qu'espèrent-ils ces ennemis du peuple?

Pensent-ils que les Français voudraient recourber leurs têtes sous le joug tyrannique qu'ils ont brisé! non, jamais. « Il invoque la

(1) P.V., XXXIV, 364. *Bⁱⁿ*, 14 germ. (suppl^t); *M.U.*, XXXVIII, 267.

(2) C 297, pl 1020, p. 31.

(3) P.V., XXXIV, 364.

(4) P.V., XXXIV, 364. *Débats*, n° 566, p. 323; *Bⁱⁿ*, 16 germ. (suppl^t).

vengeance nationale sur les coupables, et invite la Convention à rester à son poste, jusqu'à ce qu'elle ait donné la paix au monde.

« Qu'ils cessent donc de se flatter plus longtemps d'un espoir trompeur, la liberté triomphera et les efforts impuissants de ces lâches suppôts de la tyrannie viendront se briser au pied de la Sainte Montagne, le vrai écueil des ennemis du peuple. Non, citoyens législateurs, la liberté du monde et les droits de l'homme ne périront point. Votre destinée est plus forte que vos ennemis, vous devez vaincre, les précautions ont été prises pour arrêter le crime.

Dépositaires des foudres de la Liberté, de l'amour et de la confiance d'un peuple de héros, écrasez ces reptiles dont l'aliment est le crime et le désir, l'esclavage. Poursuivez vos glorieux et immortels travaux et ne quittez le poste que vous a confié la plus grande des Nations que lorsque vous aurez consolidé le grand édifice de la Liberté et que vous aurez donné la paix au monde.

Les mesures mâles et vigoureuses que vous avez prises vous assurent de nouveaux droits à la reconnaissance nationale; aussi est-ce de tout notre cœur que nous nous écrions avec tous les bons Français, avec tous les amis de la raison et de l'humanité : Vive le Comité de Sûreté générale ! Vive le Comité de salut public ! Vive la Convention ! Vive la République française une et indivisible » (1).

Enfin il dépose sur l'autel de la patrie, au nom des citoyens de Montbeillard, 329 livres, 12 sous en numéraire, 1106 liv. en assignats, 55 onces 7 huitièmes d'argenterie, 6 croix de mérite, 2 clefs de vermeil, appelées, en langage de tyrans et d'esclaves, clefs de chambellan, et annonce qu'il a été remis à la société populaire, pour les défenseurs de la République, beaucoup d'effets, dont le détail est joint à la pétition (2).

LE PRESIDENT répond : « Citoyens, c'est en vain que les ennemis de la liberté et de l'égalité se coalisent pour arrêter les progrès de la révolution française et diminuer l'énergie nationale; c'est en vain qu'ils veulent nous diviser, nous affamer... Tout est pour nous. La nature elle-même se complait à voir, à seconder les généreux efforts d'une grande nation. Les saisons, les éléments conspirent la perte des tyrans et hâtent le triomphe de la cause républicaine. Les frimas ordinaires de l'hiver depuis deux années s'éloignent de notre atmosphère et semblent ainsi respecter le sans-culottisme de nos défenseurs. Les rayons bienfaisants de cet astre régénérateur acquièrent prématurément un degré de chaleur peu ordinaire dans ces temps, et qui va dessécher et rendre praticables les routes qui nous conduisent dans les camps ennemis pour y plonger le poignard dans le sein des tyrans. Déjà la végétation se développe avec force, et tout nous promet d'abondantes récoltes

(1) C 297, pl. 1020, p. 30. Adresse datée du 7 germ. II, signée : BINNINGER (présid.), BERGER, Pierre FERRAND, CHATEL, MÉGNIN (secrét.). La pièce se termine ainsi : « Puissent nos valeureux frères d'armes aller bientôt ne faire qu'un tas de tous ces hochets de la féodalité germanique pour venir ensuite les épurer au creuset de la liberté ».

(2) P.V., XXXIV, 364.

dans l'intérieur, pendant que sur les frontières nos armées iront moissonner de nombreux lauriers.

Les vents eux-mêmes semblent enchaînés au char de la révolution, et non-seulement protègent l'arrivée dans nos ports des bâtiments chargés de grains qui nous sont destinés, mais encore jettent sur nos côtes ou font tomber entre les mains de nos intrépides marins les riches navires des nations imbéciles qui ruinent leurs fortunes publiques et particulières pour faire la guerre à un peuple qui a mis la victoire à l'ordre du jour et qui ne déposera les armes qu'après avoir anéanti tous ses ennemis.

Les événements dont nous sommes journellement les témoins doivent de plus en plus nous mettre en garde contre les trames perfides des ennemis du bien public, et surtout nous rendre plus méfiants à l'égard des individus. Tour à tour nous avons vu paraître sur le théâtre de la révolution des hommes qui ont trompé et voulu faire assassiner le peuple. Surveillons donc avec attention tous les individus; réunissons-nous autour de la liberté et de l'égalité, qui sont impérissables; autour des principes, qui sont immuables.

La Convention reçoit le don que vous avez été chargés de déposer dans son sein; elle vous invite à sa séance (1).

[Etat des dons, s. d.] (2).

1 paire de pistolets, 40 paires de bas tant laine que fil et coton, 3 mouchoirs de poche, 2 pantalons de coutil, 1 coupon de coton rayé pour pantalons, 2 paquets de charpie, 1 paire caleçons de serge, 1 culotte de drap blanc, 2 vestes de drap blanc, 1 bonnet de laine rouge, 1 mouchoir et col de toile blanche, 8 paires de guêtres tant drap que ratine et peau de chèvre, 5 paires de souliers, 388 chemises, 43 draps de lit, 2 chiffons, 1 pièce de toile blanche, 21 aunes toile d'° excellente pour chemises, 1 habit de drap noir, 1 habit de drap vert, 28 gibernes, 1 taie de lit, 2 chapeaux, 2 paires de bottes, 2 paires de souliers neufs, 1 culotte de droguet, 1 culotte de toile de coton.

La Convention nationale décrète la mention honorable de l'adresse et des dons patriotiques, ainsi que leur insertion au bulletin (3).

77

Une députation des sociétés montagnardes du canton de Claye est admise. Elle félicite la Convention nationale sur ses travaux, sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur, sur la découverte qu'elle a faite du complot tramé contre la patrie, l'invite à rester ferme à son poste, annonce que leurs églises sont changées en temples de la raison, jure de surveiller les conspirateurs, offre un cavalier monté, armé et équipé, père de famille et ci-devant officier municipal, dépose sur l'autel de la patrie une paire de boucles d'argent donnée

(1) Mon., XX, 127.

(2) C 297, pl. 1020, p. 29. Signé BERGER, J.C. TUEFFERD, MOREL, BINNINGER.

(3) P.V., XXXIV, 364. J. Sablier, n° 1234.